

Image not found or type unknown



Pénalité financière loi dufflot

Par **ceres**, le **28/11/2014** à **22:54**

Bonsoir,
mon conjoint fut intéressé pour l'achat d'un appartement via la loi Dufflot en juin dernier. Le professionnel est venu à mon domicile afin de réaliser cette vente. Mon conjoint à souhaitait se retracter mais les délais de retractation ont été dépassés, mais aucune transaction ne fut réalisée. Aujourd'hui, ce promoteur lui réclame 5% du prix d'achat comme pennialité.

En a t-il le droit?

Comment faire pour ne pas payer cette somme que s'élève à 15000 euros?

Cordialement

Magalie